



COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —



26 octobre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Adoption de la déclaration de Bonn sur la liberté de la recherche scientifique

Le 20 octobre 2020, à l'occasion d'une conférence consacrée à l'Espace européen de la recherche (EER), la « Déclaration de Bonn sur la liberté de la recherche scientifique » a été adoptée par les ministres de la recherche des 27 Etats membres de l'Union européenne, la Commission européenne ainsi que plusieurs pays et organisations de pays tiers, dont l'Australie, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, Israël, Singapour, la Norvège, la Suisse, l'Islande, le Canada, l'Union africaine, qui ont affiché leur soutien explicite durant la conférence.

Le texte propose notamment une définition de la liberté scientifique comme « *le droit de définir librement les questions de recherche, de choisir et de développer des théories, de rassembler du matériel empirique et d'employer des méthodes de recherche universitaires solides, de remettre en question la sagesse communément admise et de proposer de nouvelles idées.* »

D'autre part, cette définition implique le droit de « *partager, diffuser et publier ouvertement les résultats, y compris par le biais de la formation et de l'enseignement. C'est la liberté des chercheurs d'exprimer leur opinion sans être désavantagés par le système dans lequel ils travaillent ou par la censure et la discrimination gouvernementales ou institutionnelles.* »

Ce texte engage les gouvernements à mettre en place un système européen de surveillance de la liberté académique et de protection de la recherche contre toute intervention politique.

Le programme PAUSE salue cette initiative visant à garantir les principes fondamentaux de liberté de la recherche, à renforcer la protection des chercheurs et chercheuses ainsi qu'à améliorer le lien de confiance entre la société et les institutions de recherche.

Il est, en effet, plus que jamais nécessaire de réaffirmer les principes de la liberté de la recherche scientifique, de condamner toute violation à ces principes en Europe et dans le monde, et de mettre en exergue les bénéfices d'une recherche libre pour la société.